Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 juin 2021

SASU LE PARIS/SASU JNKLG

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 18 juin 2021 sous réserves d'incidents

Groupe DICE Notaires SAS
Maître Pascal DAYRE
468 av Marius coulon
84500 Bollène

Suivant acte reçu, le 4 mai 2021, enregistré à Avignon , le 10 mai 2021, sous la référence 8404P012021N00951, , a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **LE PARIS**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 €, dont le siège est à BOLLENE (84500), 12 avenue Pasteur, identifiée au SIREN sous le numéro 813613262 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
A :
La Société dénommée **JNKLG**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 €, dont le siège est à BOLLENE (84500), 12 Avenue Pasteur, identifiée au SIREN sous le numéro 890402456 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BRASSERIE RESTAURATION BAR sis à Bollène (84500) 12 av Pasteur , lui appartenant, connu sous le nom commercial LE PARIS , et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON , sous le numéro 813613262.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. 04052021
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), s'appliquant :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 18 juin 2021

– aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),
– au matériel pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, chez Me DAYRE groupe DICE NOTAIRES SAS 468 av Marius Coulon 84500 Bollène où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
3951346

Publié le 18/06/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !